COMMUNE D'AVENCHES
Municipalité

Communication municipale du 28 septembre 2023

N° 85
Captages Moulin Neuf – préavis 8/2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le cadre du préavis 8/2021, il était notamment prévu la réfection des captages au Moulin Neuf, respectivement l'assainissement de la station de pompage.

Souhaitant valoriser les ressources locales afin de pouvoir rester le plus autonome possible en termes d'approvisionnement en eau potable, la Municipalité a décidé de lancer, parallèlement à ce projet d'envergure, une étude pour définir si un apport d'eau supplémentaire pouvait être capté, principalement dans le secteur Moulin Neuf / Fontaine à l'Ours. Le débit total, actuellement capté et pompé au réservoir supérieur du Bois de Châtel, est d'environ 250 l/min.

Les premières conclusions de cette étude ont débouché sur la réalisation de forages de prospection dans le secteur de la Fontaine à l'Ours, mais les débits espérés ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Un suivi régulier permettra toutefois de décider si cet apport supplémentaire pouvait être valorisé à moindre coût.

Toutefois, nous avons constaté qu'en captant à une plus grande profondeur (entre 6-8 mètres) en amont des captages 4 et 4A, situés à proximité de la station de pompage du Moulin Neuf, des débits pouvant avoisiner les 400 à 500 l/min pouvaient être disponibles, ce qui demeure non négligeable sachant qu'actuellement ces deux captages devant être mis en conformité disposent d'un débit cumulé d'environ 100 l/min. Des investigations sont actuellement en cours afin de s'en assurer mais, afin de pouvoir garantir le débit espéré sur du long terme, une campagne de mesures en temps réel sur plusieurs mois doit être envisagée. Une analyse de potabilité devra bien entendu être réalisée préalablement.

Les travaux planifiés au Moulin Neuf ont été volontairement mis à l'arrêt en attendant les résultats de ces mesures, car ces nouveaux débits pourraient nécessiter une redéfinition du projet et, cas échéant, faire l'objet d'une éventuelle demande de crédit complémentaire. La station de pompage pourrait en effet être redimensionnée en fonction et non simplement assainie comme le prévoyait le projet initial.

Il sied de préciser que cela n'a aucun impact sur le reste du projet lié à ce préavis, à savoir la construction du nouveau réservoir de Champi, les modifications prévues au réservoir inférieur du Bois de Châtel et la pose des conduites de liaisons. Ces travaux pourront débuter à la réception du permis de construire prévue à la fin de l'année.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Gaetan AEBY

MUNICIPALITE AVENCHES

Le Secrétaire :

Julien MORA